

## INFORMATION IMPORTANTE DISPOSITIF ADM PENDANT LE CONFINEMENT

Nouveau dispositif d'une aide d'action sociale « **ADM CONFINEMENT COURSES** » financée par l'AGIRC ARRCO jusqu'à la levée du confinement liée au virus COVID-19.

Cette nouvelle ADM (Aide à Domicile Momentanée) **est accessible dès 70 ans** durant cette période particulière.

**DHOMPLUS en partenariat L'ASED Cantal avec propose ce service.**



### ADM CONFINEMENT COURSES

- **LE PRINCIPE :**

**Cette aide est uniquement dédiée aux courses** (Alimentaire, pharmacie, portage de repas)

Elle n'inclut en aucun cas la préparation des repas au domicile afin d'éviter toute proximité.

**Ces interventions seront donc hors domicile** (l'intervenant reste à l'extérieur du logement) et doivent respecter les consignes sanitaires pour protéger le retraité, comme l'intervenant.

- **LA DURÉE :**

**Évaluée avec le bénéficiaire à hauteur de 5H maximum par semaine.**

Ce nombre d'heure est limité pour permettre de couvrir plusieurs livraisons par semaine (passage en pharmacie, livraison de denrées alimentaires, portage de repas).

### COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

La première demande doit **impérativement** se faire auprès de l'un des conseillers DHOMPLUS au **0 810 360 560**.

**Les personnes doivent se munir des informations suivantes :**

**Nom (+ nom de jeune fille), prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, adresse complète, numéro de téléphone, et le nom de sa caisse de retraite complémentaire.**

- **LE RENOUELEMENT :**

Cette ADM est **renouvelable toutes les semaines** durant la période de confinement nationale.

Une fois la première demande effectuée, lorsque cette aide est en place, la **demande de renouvellement** se fait auprès des services de **l'ASED CANTAL** au 04 71 48 42 46.

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

**Vous n'avez rien à payer, rien à déclarer.**

Cette aide est prise en charge par l'action sociale de votre Caisse de retraite complémentaire.

En aucun cas elle ne sera retenue sur votre pension de retraite.